

Strasbourg, le 7 décembre 2018

GEC (2018) rapport abrégé

**COMMISSION POUR L'EGALITE DE GENRE
(GEC)**

*14ème réunion
Strasbourg, 5-7 décembre 2018*

**Liste des points examinés et des décisions prises
Rapport abrégé**

La Commission pour l'égalité de genre (GEC), présidée par Charles Ramsden (Royaume-Uni) :

1. a adopté son ordre du jour tel qu'il figure en annexe I au présent rapport abrégé ;
2. a élu Charles Ramsden (Royaume-Uni) à la présidence et Kira Appel (Danemark) à la vice-présidence pour un an à compter du 1^{er} janvier 2019.
3. a tenu un échange de vues avec l'Ambassadeur Keith McBean, Représentant permanent de l'Irlande auprès du conseil de l'Europe, Président du groupe de rapporteur-e-s sur les droits de l'homme qui a confirmé la priorité donnée aux questions d'égalité entre les femmes et les hommes au niveau politique.
4. a pris note du projet de rapport de la conférence «Egalité entre les femmes et les hommes : ouvrir la voie » - de lancement de la stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023 (Copenhague, 3-4 mai 2018) et a demandé au Secrétariat de le diffuser. A accepté de diffuser le rapport à l'échelle nationale afin de promouvoir les recommandations qu'il contient.
5. a pris note du projet de rapport annuel 2018 sur la mise en œuvre de la Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes et a demandé au Secrétariat de faire les modifications sur la base des ajouts qui seront proposés par les membres avant le 14 décembre et de transmettre au Comité des Ministres.
6. a discuté les propositions concernant le format des futurs rapports annuels sur la mise en œuvre de la Stratégie, et a demandé au Secrétariat de procéder à partir de 2019 à la préparation des rapports sur la base des discussions.
7. a pris note des préparations pour la conférence « S'attaquer aux stéréotypes de genre et au sexisme » qui aura lieu à Helsinki, les 28 et 29 mars 2019 et a demandé aux membres de la GEC de faire part de leurs commentaires sur les panels thématiques proposés et de leurs propositions d'oratrices et orateurs potentiel-le-s sur le sexisme et les stéréotypes de genre d'ici le 20 décembre 2018.
8. a remercié les membres du Comité de rédaction pour la préparation du projet de Recommandation du Comité des Ministres sur la prévention et la lutte contre le sexisme ; a adopté le texte ; a décidé d'inclure dans le rapport de la 14^{ème} réunion de la GEC l'avis dissident de la Fédération de Russie concernant l'utilisation de certains termes («genre» au lieu de «sexe»; «intersexué» et «personnes trans») et le champ d'application des formes intersectionnelles de discrimination (au-delà de celles énumérées dans la CEDH) (en annexe II); et charge le Secrétariat de transmettre le projet de recommandation au Comité des Ministres.
9. a pris note de la présentation par une représentante de la Division des médias sur le questionnaire joint entre la GEC et le Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI) sur le suivi de la mise en œuvre de la Recommandation (2013)¹ sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias et ont convenu de soumettre leurs commentaires à ce sujet au Secrétariat avant le 31 décembre 2018.

10. a pris note des développements dans les Etats membres concernant la ratification et la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul et a tenu un échange avec la Secrétaire exécutive du GREVIO/Comité des Parties.
11. a pris note que la réunion des mécanismes internationaux et régionaux de lutte contre la violence à l'égard des femmes aura lieu à Strasbourg les 23 et 24 mai 2019, et a convenu que la réunion le 24 mai fera partie de la prochaine réunion de la GEC, et a demandé aux membres d'envoyer au Secrétariat, avant le 20 décembre 2018, toutes leurs propositions éventuelles pour un-e intervenant-e principal-e sur le thème « Mettre fin à la violence contre les femmes et les filles : une condition et un accélérateur pour la réalisation des objectifs du développement durable et du Programme 2030 ».
12. a pris note de la présentation de la Conférence régionale sur l'accès des femmes à la justice et la convention d'Istanbul qui s'est tenue à Strasbourg en octobre 2018.
13. a pris note du rapport du Secrétariat et des représentantes de la Belgique, de la Géorgie et de la conférence des OINGs sur les discussions du Forum mondial de la démocratie 2018 « Femmes/Hommes : Même combat ? » (Strasbourg, 19-21 novembre).
14. a pris note de l'avant-projet de fiche d'information sur les droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile et a demandé au Secrétariat de poursuivre les consultations à ce sujet afin de produire un projet pour discussion et adoption à la prochaine réunion.
15. a pris note de la présentation faite du Secrétariat concernant le progrès accomplis en matière d'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les différents secteurs du Conseil de l'Europe.
16. a pris note des présentations faites lors des discussions thématiques sur GenMob – outil sur téléphone portable (Portugal) ; travail mené avec les auteurs d'actes de violence contre des femmes (Géorgie et Luxembourg) ; et intégration de la perspective de genre dans le processus budgétaire (République de Moldova et Serbie).
17. a tenu un échange avec le Secrétaire exécutif du Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO) sur les efforts déployés pour intégrer une perspective de genre dans leurs travaux thématiques et de suivi par pays. En particulier, elle attend avec intérêt les résultats d'une étude commandée par le GRECO/Moneyval pour 2019 sur l'impact (le cas échéant) du genre sur la corruptibilité.
18. a tenu un échange avec la Cheffe du Secrétariat de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur les activités de la Commission, y compris l'évènement parallèle prévu au CSW63 et organisé conjointement par l'APCE/IPU et la GEC.

19. a tenu un échange avec Dalia Leinarte, Présidente du Comité de Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) sur des questions d'intérêt commun.
20. a pris note des informations fournies par la représentante roumaine au sujet de l'agenda pour l'égalité entre les femmes et les hommes lors de la présidence roumaine du Conseil de l'Union européenne.
21. a pris note des informations données concernant les événements auxquels les membres de la GEC et le Secretariat ont participé depuis la dernière réunion de la GEC.
22. a pris note des rapports par les représentant-e-s de la Croatie, la Finlande et la France concernant le calendrier sur l'égalité entre les femmes et les hommes lors de leurs présidences respectives du Comité des Ministres.
23. a chargé les membres de la GEC d'envoyer leurs propositions pour les points à l'ordre du jour de la prochaine réunion et les sujets pour les discussions thématiques au Secrétariat avant vendredi le 14 décembre 2018 ; et a convenu que le Président et la Vice-Présidente décideraient des thèmes pour les discussions thématiques de la prochaine réunion. Propositions formulées au cours de la réunion : Islande : discours de haine sexiste ; intelligence artificielle, big data et algorithmes; Finlande: rapport de la 7ème conférence internationale sur les femmes Roms ; Belgique: violences sexuelles dans les relations amoureuses chez les jeunes; Serbie: égalité entre les femmes et les hommes et femmes handicapées; retour en arrière en matière d'égalité entre les femmes et les hommes des sexes; Chypre : femmes et conflits armés (Résolution 1325 du Conseil de Sécurité de l'ONU) ; approche intégrée de l'égalité.
24. a décidé de discuter le mandat de la GEC pour 2020-2021 lors de sa prochaine réunion.
25. a décidé les dates des prochaines réunions de la GEC : 15^{ème} réunion, 22-23-24 mai 2019 ; 16^{ème} réunion, 13-14-15 novembre 2019).
26. a adopté le rapport abrégé de la 14ème réunion de la GEC (5-7 décembre 2018) et a décidé de le transmettre au Comité des Ministres.

Annexe**Ordre du jour**

- I. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**
- II. Élection du/de la Président-e et du/de la Vice-Président-e (janvier – décembre 2019)**
- III. Échange avec Keith McBean, Ambassadeur, Représentant permanent de l'Irlande auprès du conseil de l'Europe, Président du groupe de rapporteurs sur les droits de l'homme**
- IV. Programme transversal du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes**
- V. Discussions thématiques**
- VI. Coopération avec d'autres secteurs du Conseil de l'Europe**
- VII. Coopération avec les organisations régionales/internationales**
- VIII. Manifestations auxquelles les membres de la GEC, les expert-e-s et le Secretariat ont assisté**
- IX. Activités actuelles et à venir au niveau national et international**
- X. Divers**
- XI. Propositions pour l'ordre du jour de la prochaine réunion**
- XII. Dates des prochaines réunions**
- XIII. Adoption du rapport abrégé de la 14ème réunion de la GEC (5-7 décembre 2018)**

Annexe II

Avis divergent de la Fédération de Russie à propos du projet de recommandation du Comité des Ministres sur la prévention et la lutte contre le sexisme

La Fédération de Russie soutient les principales idées contenues dans la recommandation ; toutefois, il reste quelques dispositions qui suscitent de vives préoccupations et nécessitent davantage de précisions et des amendements concrets.

La délégation russe a activement soutenu l'élaboration de cette recommandation en espérant qu'elle devienne un instrument efficace du Conseil de l'Europe dans le domaine de la lutte contre le sexisme.

Malheureusement, le texte final du projet de recommandation contient quelques points avec lesquels la délégation russe ne saurait être d'accord :

1. La délégation russe ne saurait être d'accord avec la présence dans le texte de la recommandation du mot « genre » lorsqu'il remplace la notion communément admise de « sexe » au sens d'homme ou de femme. C'est un point capital pour la délégation russe. Comme la notion de « genre », qui est beaucoup plus large que celle de « sexe », n'existe pas dans le système juridique de la Fédération de Russie, cette recommandation enfreindra sa législation nationale.
2. La délégation russe est toujours d'avis que cette recommandation ne devrait pas inclure les personnes trans et intersexes car cela va au-delà de sa portée. Il convient de souligner que le mandat de la GEC n'inclut pas ces catégories de personnes. Il convient également de rappeler que le Conseil de l'Europe a déjà élaboré un document spécifique visant à accroître la protection des personnes LGBT - la recommandation du Comité des Ministres aux Etats membres sur les mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre (CM/Rec(2010)5).
3. La délégation russe maintient son avis selon lequel, au 1^{er} paragraphe du chapitre intitulé « Intersectionnalité, situations vulnérables et circonstances aggravantes », nous devrions utiliser la formulation communément admise de l'article 14 de la Convention européenne des droits de l'homme.